

Bureau du 27 février 2006

Décision n° B-2006-4007

objet : **Convention de mise à disposition du site Localtis à la Communauté urbaine par la Caisse des dépôts et consignations**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est actuellement abonnée au site internet Localtis, qui est un service en ligne proposant aux élus et agents territoriaux un accès quotidien à l'information du monde local.

Désormais, la Caisse des dépôts et consignations a choisi de rendre accessible gratuitement ce site aux collectivités, par le biais d'une convention de mise à disposition du site Localtis.

Ce site propose notamment :

- des informations quotidiennes et des alertes sur l'actualité juridique et générale des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),
- des enquêtes-analyses sur des problématiques du moment des collectivités et EPCI,
- des dossiers législatifs,
- des descriptifs d'expériences de collectivités et d'EPCI dont le but est de faire connaître et de faciliter les échanges de pratiques entre ces structures,
- des outils, ressources d'information et services, etc.

La Caisse des dépôts et consignations s'engage à mettre l'intégralité du site Localtis à disposition de la Communauté urbaine à titre gratuit, pour une durée de un an, renouvelable une fois.

C'est pourquoi, il est proposé de renouveler cet abonnement, par le biais d'une convention de mise à disposition du site Localtis ;

Vu ladite convention ;

DECIDE

1° - Approuve le projet de convention de mise à disposition gratuite du site Localtis par la Caisse des dépôts et consignations à la Communauté urbaine.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,